



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'une zone d'activités "Le Clos" sur la commune de Villelaure (département de Vaucluse).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COTELUB

Raison sociale

Communauté Territoriale Sud Luberon

N° SIRET

2 4 8 4 0 0 2 8 5 0 0 0 5 7

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Tchobdrenovitch

Robert

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
IOTA (D)	Rubrique 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D) Surface des parcelles concernées par le projet 25 052 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une zone d'activités "Le Clos" sur un terrain d'assiette de 25 052 m². Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes AH 106, 107, 108. La zone de composera de 11 lots. 9 seront destinés à accueillir des activités commerciales et artisanales et 2 lots seront destinés à des commerces de proximité ainsi qu'à une maison de la santé.

La surface de plancher estimée est d' environ 8 035 m².

l'estimation des des déblais "à évacuer " est de 4 644 m³.

4.2 Objectifs du projet

Un territoire rural, comme COTELUB, a besoin de créer de petite zone d'activités pour plusieurs raisons essentielles, à la fois économiques, sociales et territoriales :

Elle offre des espaces adaptés (ateliers, bureaux, locaux artisanaux) qui permette : d'attirer de nouvelles entreprises, de retenir celles déjà présentes, de faciliter la transmission ou le développement d'entreprises artisanales.

Elle contribue à maintenir ou créer des emplois locaux, limitant ainsi : le départ des habitants, la dépendance aux pôles urbains pour le travail et cela renforce la vitalité démographique du territoire.

Une petite zone d'activités permet d'organiser l'implantation économique plutôt que de laisser les activités se disperser. Cela : limite l'étalement, facilite la gestion des réseaux (eau, électricité, fibre), réduit les conflits d'usage entre habitants et entreprises.

Les entreprises implantées apportent : des taxes économiques (ex : foncier, CFE), des retombées pour les commerçants locaux, un renforcement du tissu économique.

En créant des lieux de travail proches, on diminue : les trajets voiture, les coûts de transport pour les habitants, l'empreinte carbone du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux préparatoires :

- Installation de chantier
- Décapage du site
- Études d'exécution

Travaux de terrassement généraux :

- Terrassement de forme en déblai et remblai
- Terrassement en plateforme
- Création de structure de voirie.

Travaux de réseaux humides :

- Réseaux d'eau potable et ses équipements
- Réseaux d'assainissement des eaux usées et ses équipements
- Réseaux d'assainissement des eaux pluviales et ses équipements

Travaux de réseau secs :

- Réseaux d'alimentation électrique
- Réseau de télécommunication
- Réseau d'éclairage public

Travaux d'aménagement de voirie et surface :

Revêtement de voirie, parking et trottoirs

Bordures et équipements de voirie

Travaux d'aménagement d'espaces verts

Création de massif arboré et lignes d'arbres / Mise en valeur des ripisylves

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois en exploitation, la zone d'activités fonctionne comme un espace aménagé et organisé pour accueillir différentes entreprises dans des conditions optimales. La collectivité assure l'entretien des voiries, des réseaux (eau, assainissement, électricité, fibre) et des espaces communs, afin de garantir un cadre de travail de qualité et une accessibilité continue. Les entreprises installées y exploitent leurs locaux pour produire, stocker, accueillir des clients ou offrir des services, tout en respectant les règles d'urbanisme, de sécurité et de gestion des déchets de la zone. Les flux économiques, humains et logistiques se structurent autour du site, créant des échanges entre les entreprises et le territoire, tandis que la collectivité suit l'occupation des parcelles, favorisent l'installation de nouvelles activités et assurent le bon fonctionnement global de l'ensemble. La zone intègre également des aménagements paysagers et écologiques permettant de préserver la biodiversité locale et d'assurer une cohabitation harmonieuse entre activités économiques, espaces naturels et milieux vivants. Cette organisation permet à la zone de rester attractive, dynamique et viable sur le long terme.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) référencé 0100053239 a été reçu et enregistré le 1/08/2024

Aucun complément n'a été demandé par l'administration. Cela signifie que la procédure de déclaration est close et que l'administration ne s'oppose pas à la déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette du projet Bassin versant réceptionné Surface de plancher estimée Déblais estimés à évacuer	25 052 m ² 59 210 m ² 8 035 m ² 4 644 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Le Clos

Localité : Villelaure

Code postal : 8 4 5 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 4 2 ' 9 6 " 0 Lat. : 4 3 ° 7 0 ' 8 5 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme en vigueur (approuvé le 5 juillet 2021) : PLU

Zonage : 1AUm

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF terre de type I : La Basse Durance, du pont de Pertuis au pont de Cadenet (930020486) et ZNIEFF terre de type II : La Basse Durance (930020485) situées à environ 1,7km au Sud-Ouest. Cartographie: se reporter à l'annexe volontaire 1 Notice Environnementale
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche se situe à 1,7km au sud-ouest : Lit de la Durance : Secteur de la Bastide Neuve (FR3800162) Cartographie: se reporter à l'annexe volontaire 1 Notice Environnementale
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	FR8000003 « Luberon » FR0200004 « Luberon géoparc mondial UNESCO » Cartographie: se reporter à l'annexe volontaire 1 Notice Environnementale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une étude zones humides a été réalisée avec 27 sondages qui ont été réalisés. Sur l'ensemble des sondages, seul un s'est avéré être positif, il s'agit d'un sondage réalisé dans le fossé au niveau d'une phragmitaie, c'est-à-dire un habitat humide qui représente alors une zone humide de 40 m2. Cette zone humide présente peu de fonctionnalités et est recouverte d'une espèce exotique envahissante (Roseau commun - Phragmites australis).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI : De la Durance et du Marderic
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI : Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR9301589 « La Durance » 1,69 km FR9313003 « La Durance » 1,69 km Cartographie: se reporter à l'annexe volontaire 1 Notice Environnementale
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Drainage des eaux de précipitations par le biais de canalisations d'eaux pluviales reliées à un bassin de rétention équipé d'un ouvrage de régulation se rejetant dans le milieu récepteur à un débit régulé de 13l/s/ha
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Retrait des matériaux du sol en place pour les besoins d'aménagement de la zone d'activités. Déblais estimés à environ 4 644 m³
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'aménagement de la zone d'activités prévoit également la mise en œuvre de réseaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales mais aussi d'eaux potables.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La collectivité se trouve confrontée à une contrainte forte : l'emplacement retenu accueille deux espèces protégées et leurs habitats associés. Consciente de ces enjeux, la collectivité est engagée dans une démarche d'analyse rigoureuse des impacts potentiels et d'application stricte de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC). La recherche de foncier permettant de créer un sanctuaire pour les deux espèces de 2,12ha est en cours pour réaliser la compensation (détails notes ERC).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 1,69 km du site Natura 2000 le plus proche. Se reporter à l'annexe volontaire 1 Notice Environnementale
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concernée par le risque inondation. Le site est au sein de la zone violette du PPR Inondation : zone d'emprise de la crue exceptionnelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les hydrocarbures potentiels sur les parkings seront traités par des séparateurs d'hydrocarbures type 1 avant le rejet dans le milieu récepteur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Phase travaux : La zone d'activités projetée engendrera les déplacements des camions de chantier et des ouvriers. Phase exploitation : La zone d'activités projetée engendrera des déplacements des potentiels clients et livraisons de marchandises.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Phase travaux : Les travaux engendreront des bruits durant les périodes diurne en application du code de la santé publique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Phase travaux : Les travaux engendreront des nuisances sonores durant les périodes diurne en application du code de la santé publique.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Phase travaux : Les travaux engendreront des vibrations durant les travaux d'excavation de fouille pour les différents aménagements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Phase exploitation : Aucune vibration ne sera émise de la zone d'activités durant la phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Phase travaux : Les travaux engendreront aucune émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Phase exploitation : La zone d'activités sera équipée de candélabres LED. La commune met en place les extinctions nocturnes avec le PNRL
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets de liquide sont dues aux précipitations. Ces eaux seront interceptées par un réseau pluvial avant de rejoindre un bassin de rétention (séparateurs d'hydrocarbures en amont).
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le milieu récepteur des eaux pluviales est situé en contre-bas de la zone d'activités, dans le fossé départemental bordant la RD 973.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents de type eaux usées seront interceptées par des canalisation d'eaux usées avant d'être rejetées dans le réseau d'assainissement communal et de rejoindre la station de traitement des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Chaque entreprise est responsable de ses déchets, depuis leur production jusqu'à leur élimination ou recyclage. Cependant COTELUB en charge de la collecte des déchets a mis en place différentes filières (OM, emballages, verres et cartons, compost) et des lieux adaptés. De plus COTELUB a mis en place une redevance spéciale encourageant les entreprises à être vertueux en matière de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'intention maîtresse du projet est de proposer un accompagnement végétal généreux respectueux des notions d'échelle avec une insertion alvéolaire en cohérence avec les parcelles attenantes en périphériques. Cette insertion paysagère travaillé conjointement avec le PNRL a permis de décliner l'ensemble des motifs composant la plaine agricole et les contours du village : haie, ripisylves, boisement, alignement. L'ensemble des angles a été traité dans le respect du cône de vue. (cf note paysagère)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone d'implantation de la zone d'activités est actuellement en friche, la modification portera sur l'urbanisation de cette zone actuellement vierge. Pour rappel le site du projet est régulièrement occupé par des cirques et de nombreux évènements tout au long de l'année. Ils attirent un public nombreux avec des aires de stationnement conséquentes de 400 à 600 places. C'est un site en réalité très anthropisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet dans sa phase de MOE est à présent en phase de dépôt de permis d'aménager.

COTELUB dispose de la validation du dossier loi sur l'eau.

COTELUB a fait le choix d'une mise en œuvre ambitieuse de la séquence « Eviter-Réduire et Compenser ». De ce fait elle réalise une recherche/étude de foncier (AH 88 et C1379) permettant de mettre en place les mesures de compensation suivantes (détails note ERC) dont la plus importante la création d'un sanctuaire dédiée aux deux espèces protégées de 2,12ha.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Réduction technique : La mesure d'évitement technique consiste à aménager des structures perméables en lieu et place des parkings imperméabilisés afin de réduire le ruissellement des eaux pluviales.
Séquence ERC :

Dans le cadre de la réduction : intégrer au projet des aménagements favorables à la biodiversité (création de haies), adapter le calendrier des travaux, mettre en place des mesures environnementales de suivi de chantier, créer des aménagements favorables à la biodiversité dite "ordinaire".

Dans le cadre de la compensation les actions suivantes seront mises en place :

- Déterminer une ou plusieurs zones pouvant être restaurées favorablement pour les espèces cibles.
- L'arrêt total des activités agricoles
- Etablir un état zéro de parcelles de compensation
- La végétalisation de ces parcelles par une végétation herbacée haute et arbustive doit être réalisée (une strate arbustive et arborée d'essences locales). La plantation de haies en bordures Nord et Sud est à réaliser. La présence d'une strate herbacée haute à communautés rudérales annuelles ou vivaces permettra l'alimentation de ces 2 espèces. La présence de haies et d'une strate arbustive et arborée permettra la nidification du Moineau friquet. L'objectif est donc de recréer une mosaïque d'habitats alternant milieux ouverts et couverts arbustifs à arborés.
- Abandon de tout traitement phytosanitaire
- La fréquentation humaine des sites de compensation devra être empêcher (pose de grillages empêchant l'entrée, panneaux explicatifs mentionnant une zone de tranquillité pour la faune) hors cadre de gestion du milieu défini dans

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère déjà anthropisé du site, de l'absence d'alternative foncière crédible, de la maîtrise des impacts via la séquence ERC, de la mise en place de mesures ambitieuses de réduction et de compensation, de l'absence d'enjeux hydrologiques majeurs, et de la décision implicite d'acceptation de la procédure IOTA, il apparaît que le projet peut être légitimement dispensé d'une évaluation environnementale, les impacts résiduels étant maîtrisés, limités, compensés et proportionnés, conformément aux objectifs du Code de l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe-volontaire-1-Notice-Environnementale	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

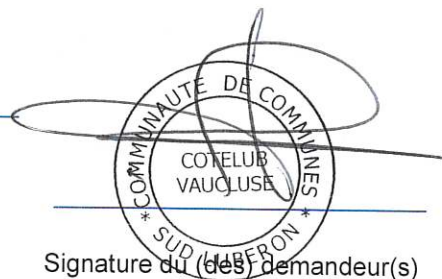
Nom LUZET

Prénom Stephane

Qualité du signataire DGS

À La Tour d'Aigues

Fait le 17/12/2025


Signature du (des) demandeur(s)

Par délégation du Président,
Stéphane LUZET, Directeur Général des Services

